

Depuis la Confédération, le principe est généralement reconnu que l'indigent, le vieillard et l'infirme, les orphelins, les personnes à charge et les enfants négligés, les sourds-muets et les aveugles devraient être à la charge de l'Etat. De nombreuses lois adoptées par les législatures provinciales reconnaissent la responsabilité municipale et provinciale vis-à-vis ces classes de la population et pourvoient à l'établissement d'institutions, de services de bienfaisance ou à d'autres moyens pour en prendre soin. Dans chaque province du Canada, il existe des organismes de bienfaisance publique chargés de leur protection et de leur bien-être. Les œuvres de bien-être de l'enfance, telles qu'elles existent de nos jours, ne furent reconnues comme activité spéciale d'assistance individualisée que vers la fin du dix-neuvième siècle. Présentement, les services de bien-être de l'enfance des gouvernements provinciaux, les sociétés de l'aide à l'enfance, les sociétés d'immigration juvénile et les pouponnières de jour apportent une contribution notoire dans ce domaine. Même aujourd'hui, malgré la généralisation de l'inspection d'Etat, une forte partie de ce travail est accomplie par d'autres organismes que les organismes officiels. Des 468 institutions faisant rapport au recensement de 1941, 76 relèvent des gouvernements provinciaux et de comté, 61 des municipalités, 104 sont des entreprises privées et 227, des organismes religieux et fraternels.

Le domaine de l'activité en matière de bienfaisance sociale est très étendu; il englobe le travail d'un grand nombre d'organismes. Le Conseil canadien de bienfaisance sociale donne au travail des organismes locaux une direction nationale et le coordonne; les sociétés spécialisées telles que l'Institut national du Canada pour les aveugles et la Fédération canadienne des aveugles jouent un rôle quelque peu identique dans leurs domaines particuliers. Les diverses organisations de caisse de bienfaisance et les divers cercles de bienfaisance collaborent à l'œuvre en aidant financièrement aux organismes locaux et, dans ce domaine, on ne peut passer sous silence l'œuvre importante de la Young Men's Christian Association, de la Young Women's Christian Association, de l'Association de la Jeunesse Catholique, de l'Association des Jeunes Hébreux, des Boys Scouts, des Guides et autres sociétés de jeunesse semblables qui accomplissent ce qui pourrait être désigné comme une œuvre préventive plutôt que curative. Les pouponnières de jour ont pris une importance de plus en plus grande durant la guerre en permettant à un grand nombre de mères de faire leur part dans la production sans cesse croissante de matériel de guerre. Le gros de l'activité de ces organismes échappe à l'appréciation statistique. Dans le cas de la Croix-Rouge canadienne, de l'Ordre des Infirmières Victoria et de l'Association ambulancière St-Jean, l'effort se concentre plus particulièrement sur la santé publique. Ces sociétés sont en conséquence étudiées au chapitre XXVII.

Les paragraphes qui suivent exposent dans ses grandes lignes le travail de chacun des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Ils sont suivis de détails et de statistiques sous chaque en-tête.

GRANDES LIGNES DES OEUVRES DE BIENFAISANCE SOCIALE PRÉSENTEMENT ACCOMPLIES PAR LE FÉDÉRAL ET CHACUNE DES PROVINCES

Le Fédéral

Comme il est indiqué à la p. 678, les secours et les œuvres de bienfaisance publique sont restés dans les attributions provinciales jusqu'à une époque assez récente.

Les débuts du gouvernement central dans le domaine de la bienfaisance sociale remontent aux premiers jours du régime anglais; le bien-être des Indiens, en leur qua-